

Conditions de location – 't krabaaltje

't krabaaltje
Strandlaan 72
8670 Koksijde (Sint-Idesbald)

Pour que vous passiez d'agréables vacances, nous avons aménagé le logement avec beaucoup de soin. Nous vous demandons de respecter la maison, non seulement le bâtiment, l'intérieur et le matériel, mais aussi l'environnement.

1. Intérieur

- 1.1. La maison est complètement rénovée. Prenez-en soin. Après vous il y aura d'autres locataires.
- 1.2. Veuillez faire les lits. Si vous n'avez pas apporté un nombre suffisant, vous pouvez louer la literie chez nous. Le propriétaire se réserve le droit d'inspecter les lieux pendant votre séjour ou de laisser faire des réparations nécessaires. Ceci sur simple demande du propriétaire.
- 1.3. Il est demandé aux locataires d'occuper les lieux loués en "bon père de famille". Les locataires sont responsables pour les dégâts causés pendant le séjour.
- 1.4. A l'arrivée: le propriétaire et le locataire fait ensemble le description de lieu du maison est le inventaire.
- 1.5. Les clés de la maison ne sont pas acceptées avec le départ avant la description de lieu de la maison et le inventaire du jour du départ est fait; et signé de la propriétaire et de la locataire.
- 1.6. Il est demandé aux locataires de ne pas dépasser le nombre d'occupants tel qu'indiqué dans le contrat de location et qui correspond à l'équipement de la maison. Celui qui occupe le logement de vacances, même temporairement, avec plus de personnes que prévu, casse la convention locataire sans aucun droit d'indemnité. Le locataire n'aura pas droit à un restitution des montants déjà payés. Le locataire devra au propriétaire la somme complète du loyer.
- 1.7. Veuillez au moment du départ remettre tout matériel et tous les meubles en place.

2. Extérieur

- 2.1. Profitez de la nature, mais respectez la.
- 2.2. Le domaine de 1,5 ha est à votre disposition. Le pré est seulement accessible sous supervision d'un adulte. Feu de camp défendu.
- 2.3. Ne cueillez pas de fleurs dans le jardin sans accord du propriétaire. Si nous avons assez de fleurs, un bouquet vous sera offert lors de votre arrivée.

3. Dégâts

- 3.1. Si il y a des choses défaut pendant la période du location, il faut nous contactez pendant 24 heures. Le propriétaire n'est jamais responsable si le défaut ne peut être pas réparé pendant le période de location.
- 3.2. N'hésitez pas à nous déclarer tous dégâts occasionnés pendant la période de location avant votre départ. Il est mieux de régler tout sur place.

4. Conditions de paiement

- 4.1. La réservation est assurée, qu'après l'accusé de réception des arrhes, soit 30% du prix de la location.
- 4.2. Le solde du séjour (70%), la caution et le nettoyage de départ doivent être réglés par virement au plus tard 8 semaines avant la date d'arrivée.
- 4.3. Lors d'un paiement tardif, la réservation sera annulée, les arrhes restituées après déduction des frais d'annulation.
- 4.4. Si le contrat de location se fait dans les 10 semaines avant la date d'arrivée, le total doit être réglé dans les 3 jours de travail qui suivent la réservation. Sinon la réservation est considérée non assurée.

- 4.5. Les prix des prestations réservées (literie, linge de toilette, lit de bébé) peuvent changer. S'il y a changement, celui-ci vous sera communiqué au plus vite.

5. Changements dans le contrat de location

- 5.1. Un changement n'est possible que quand locateur et locataire se sont mis d'accord par écrit.
- 5.2. Le locataire peut à tout moment annuler le contrat à condition que ceci se fait par écrit et en tenant compte des frais d'annulation.

6. Annulation

- 6.1. En cas d'annulation les frais sont les suivants:
- 6.2. Sans frais: si la réservation a été fait il y a moins de 7 jours de travail et s'il ne s'agit pas une réservation de dernière minute. Il y a "réservation de dernière minute" quand la date de réservation est à moins de 8 semaines de la début de séjour.
- 6.3. 30% du prix global: jusque 8 semaines avant la date du début de séjour. 100% du prix global: moins de 8 semaines avant la date du début de séjour.

7. Responsabilité

- 7.1. Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du locataire ne donne lieu à aucun remboursement. Par exemple le propriétaire n'est pas responsable du fait que vous ratez le train.
- 7.2. En cas de force majeure le locateur ne peut être venu responsable des nuisances qui viendraient perturber ou empêcher votre séjour (guerre, grève, inondation, mort du locateur) il peut résilier le contrat de location sans indemnité.
- 7.3. Les objets ou effets personnels du locataire relèvent strictement de sa propre responsabilité. Il va de même pour l'assurance voyage ou l'assurance de frais d'annulation.